

Direction générale de la Police.

Rome, le 28 Juillet 1811.

Monsieur Le Directeur

Le gouvernement n'ayant permis la plus grande surveillance
relativement aux objets d'art confiés par lui le Lieutenant
Lucien, à M^{rs} Antonia, Savaggi et Furlini, j'ai été
visiter les caisses, qui se trouvent dans le palais Salviati
et qui renferment les tableaux dont M^{rs} Savaggi est dépo-
sitaire. L'état de ces Caisses, où plutôt de ces 33 tableaux
dépouillés en partie de la toile et de la palette,
qui les garantissent, me fait craindre que les ouvrages de
peinture, qu'ils renferment, ne puissent être altérés.
L'ordre du gouvernement, étant dans ce cas, que les
tableaux de M^{rs} Lucien soient exposés à l'air et mis
à l'abri de la moindre altération, j'ai l'honneur

M^{rs} Bellier Directeur de l'Académie de France

Direction générale de la Culture

Je vous joint à vous deux Messieurs Camuésini
 et Palmerola, pour vérifier le danger, qu'un plus
 long enlèvement dans des ballots déjà avariés,
 peut leur faire courir, et j'ordonne qu'un de ces
 ballots les plus gâtés soit ouvert en votre présence,
 afin de décider, si les ouvrages ont souffert de la fixation
 de l'air, du débarras, ou quel ils sont livrés.
 La même visite aura lieu également chez les autres
 et vous aurez la date de la visite ou le résultat
 de cette inspection, qui sera tout de suite communiqué
 aux lieux et à la France une collection, dont
 personne mieux que vous ne peut connaître l'importance.
 D'après votre inspection, on décidera, si ces
 livres doivent être repliés dans leur emballage, et
 remis en gare.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance
 de ma considération et de mon attachement

J. D. Novice

132 ter

a Monsieur
Monsieur de Chim, Directeur de
l'Académie de beaux arts
Rome.

~~Le Directeur
de l'Académie~~